

Je veux vivre
Sans drogue

FONDATION BARTIMEE

FONDATION
BARTIMEE

FONDATION
BARTIMEE

Présentation
et modalités d'entrée





Qui sommes-nous?

La Fondation Bartimée propose un cadre de vie qui répond aux besoins thérapeutiques des personnes dépendantes.

26 places en résidentiel et 11 places en appartements accompagnés (Etape extérieure) sont prévues pour un séjour d'environ 18 mois.

Il est admis que les toxiques sont le plus souvent, le seul moyen trouvé pour aller mieux ou se sentir mieux. Ils peuvent aussi entretenir l'illusion que les contraintes du travail, des relations avec ses proches et avec soi-même, seront plus supportables.

Bon nombre de personnes qui se sont investies en cure à Bartimée ont dû admettre que les toxiques les avaient non seulement mis hors du monde, mais aussi empêchés de grandir avec les leurs.

Le programme de soins vous aide à comprendre comment s'est installée votre dépendance ou celle d'un de vos proches. Il propose aussi pour la dépasser ou vivre de façon non marginale de développer de nouvelles compétences.

Développer et affirmer ses talents, gérer et soigner ses fragilités sont deux axes primordiaux pour construire une autre vie d'adulte.

L'expression et la reconnaissance de ses propres émotions ou de ses douleurs permettent dans un cadre fiable et soutenant, de vivre l'expérience de la crise et de traverser ses frustrations, de réfléchir sur son avenir, de le construire pas à pas, tout en devenant plus responsable et conscient de ses choix de vie.

Programme thérapeutique

Suivi personnalisé

Le centre propose un suivi personnalisé pour chaque résident, axé sur le développement des habiletés de la vie quotidienne. L'accompagnement s'élabore autour d'un nouveau projet de vie saine, qui devient le fil rouge du séjour.

Suivi thérapeutique

Des liens entre l'addiction et les souffrances psychiques ou physiques sont mis en évidence tout au long de la thérapie avec la personne en traitement. Le suivi en psychothérapie, l'accompagnement avec son entourage et le réseau, la prévention des rechutes et le suivi médical spécifique répondent aux besoins de la gestion de la maladie. Ces prestations sont adaptées aux traitements des problématiques liées à l'addiction.

Mon Projet de Vie

Réinsertion professionnelle

Les résidents entraînent et développent leurs compétences professionnelles en fonction d'un programme de réinsertion spécifique. Les ateliers sont structurés afin de réaliser des objectifs par étapes. Un soutien individuel, une évaluation des aptitudes professionnelles, des expériences en entreprise, préparent chaque résident à exercer une activité adaptée.

Réinsertion sociale

L'élaboration et la participation à des projets culturels et sportifs dans notre région (théâtre, tournois de sport, Fêtes de la musique, projets internes,...) font partie des expériences de vie importantes pour une personne abstinentes en voie de stabilisation. La participation à ces activités aide à la réinsertion au sein de la société.



Six paliers vers une Autonomie

Objectifs santé

- Hygiène de vie - Travail sur l'abstinence
- Affirmation de soi - Projet de vie
- Psychothérapie individuelle et groupale
- Travail sur la vie familiale et affective
- Projets professionnels et ateliers

Accueil

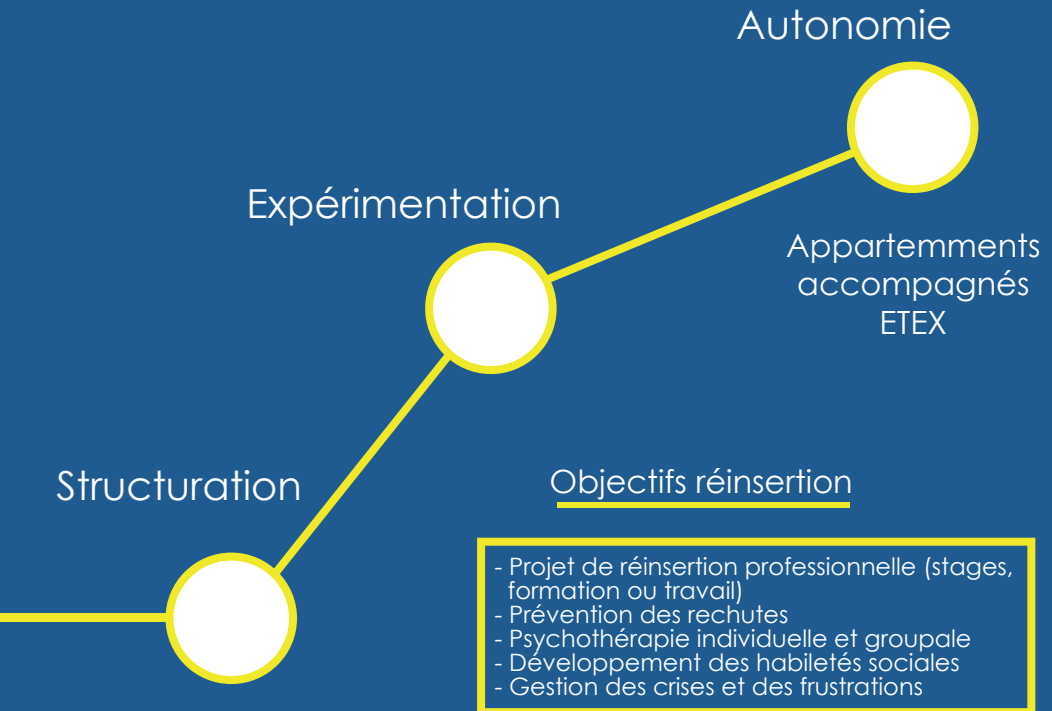
Ancrage

Sorties progressives

Intégration

onomie

Le contrat thérapeutique se renouvelle tous les 6 mois



Modalités d'admission

Les prestations de la Fondation s'adressent à des adultes toxico dépendants, avec un traitement de méthadone stabilisé, avec un traitement de benzodiazépines ou non, vaudois ou extra cantonaux et également bénéficiaires de l'art. 60 NCPS.

L'admission peut se concrétiser dès que nous sommes en possession des documents suivants.

1. Votre lettre de motivation selon les indications.
2. La garantie financière des Services Sociaux pour les extras-cantonaux.
3. Le DCI rempli et signé par votre référent ambulatoire pour les résidents vaudois volontaires.
4. Votre autorisation signée permettant la transmission de votre dossier médical aux médecins affiliés à notre Fondation.

Lettre de Motivation

Points à développer pour votre lettre de motivation

1. Pourquoi avoir choisi de suivre une thérapie dans un centre ?
2. Pourquoi avoir choisi la Fondation Bartimée ?
3. Quelles sont vos attentes ?
4. Définir le plus clairement possible vos objectifs ? (personnels, affectifs, familiaux, professionnels et d'insertion sociale)
5. Quelles sont vos plus grandes craintes concernant ma thérapie ?
6. Quels sont les événements qui ont contribué au développement de votre dépendance.
7. Quelles sont vos 20 qualités ou compétences personnelles.



Cadre thérapeutique

Chaque résident entrant à la Fondation Bartimée est volontaire.

Par sa signature du contrat d'engagement, il s'investit comme acteur principal dans sa démarche thérapeutique.

Il se rend responsable de son comportement vis-à-vis des règles de l'institution. Il s'engage à participer activement aux colloques, ateliers, groupes éducatifs et thérapeutiques.

Nous considérons l'assistance individuelle comme prioritaire. Cependant, l'appartenance de l'individu au groupe et les interactions de l'un à l'autre sont autant d'éléments essentiels dont nous tenons compte. Dans ce sens, nous utilisons la dynamique de groupe comme un champ d'apprentissage aux règles et aux fonctionnements de notre société.

À l'admission, une fouille des effets personnels est effectuée afin de prévenir toute introduction d'objets ou de substances susceptibles de nuire à la sécurité de l'institution. Le résident doit procéder à une analyse d'urine qui doit se révéler négative à tous les produits toxiques. En cas de positivité, l'admission est reportée, voire remise en cause.

Une analyse d'urine, en présence d'un membre de l'équipe, peut être exigée en tout temps. La validité de l'abstinence est prouvée par l'absence de toxiques dans les urines.

Le programme prévoit des groupes d'entraide qui visent la préparation et la restitution du vécu durant le week-end. Ils sont animés chaque semaine par les référents et les résidents. Ils ont pour objectif de soutenir les usagers à préparer leur sortie, à anticiper les risques de rechute ou à y faire face. En cas d'intoxication, une analyse de rechute est prévue avec le référent et les thérapeutes.

Le résident est invité à exprimer ses ressentis face au fonctionnement de l'institution. Il a également la possibilité d'amener des idées d'amélioration des fonctionnements de l'institution. L'équipe peut adopter ses idées si elles représentent un progrès pour l'institution, comme elle peut prendre en compte les griefs invoqués et chercher à les réparer.

Tout projet de fin de séjour se prépare à l'avance avec le réseau ambulatoire.

Les familles sont les bienvenues à Bartimée, nous considérons qu'elles font partie des ressources de chacun des résidents et qu'elles sont aidantes dans leurs prises en charge.

Règlement

Entrer à Bartimée est un choix, en partir est un autre choix.

Index alphabétique

- A**
 - Admission
 - Alcool
 - Animaux
 - Argent et objets de valeurs
 - Article 60 CPS
 - Associations
- C**
 - Contrôle d'abstinence
 - Courrier
- D**
 - Dégâts
 - Dossier
 - Drogues
 - Droits civiques
- E**
 - Enfants
- F**
 - Fumée
- I**
 - Intimité
- M**
 - Maladies sexuellement transmissibles
 - Médicaments
- O**
 - Ordinateur portable
- R**
 - Recherche scientifique
 - Repas
- S**
 - Secret
 - Sexualité
 - Sociabilité
- T**
 - Téléphones
 - Télévision
- V**
 - Vie commune
 - Violence
 - Visites
 - Vols

Chacun a des droits

Admission

Une fouille des effets personnels est effectuée.

Le résident doit procéder à une analyse d'urine qui doit se révéler négative à tous les produits toxiques. En cas de positivité, l'admission est reportée, voire remise en cause.

Alcool

L'alcool est interdit. Nous profitons de vous signaler que la plupart des médicaments que vous recevez sont incompatibles avec l'absorption de boissons alcoolisées.

Animaux

Il est interdit d'héberger des animaux dans l'établissement.

Argent et objets de valeurs

Vous avez la possibilité de déposer votre argent au secrétariat.

Article 60 CPS

Informier le juge d'instruction ou le service d'exécution des peines de tous faits déterminants est une obligation.

Associations

Différentes associations existent.

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'équipe des référents. (NA, LAVI, Appartenance)

Collaboration

L'efficacité thérapeutique nécessite un investissement volontaire et collaboratif de chaque résident avec le soutien des professionnels qui l'accompagne.

Contrat

Chaque résident signe un contrat d'engagement à respecter les règles de l'institution.

Ce contrat garantit le cadre thérapeutique par le personnel de l'institution.

Contrôle d'abstinence

Une analyse d'urine, en présence d'un membre de l'équipe, peut être exigée en tout temps. La validité du travail d'abstinence est prouvée par l'absence de toxiques dans les urines.

Courrier

Les lettres recommandées et les colis sont ouverts en présence d'un membre de l'équipe ou du référent.

Dégâts

Tout acte de violence impliquant une déprédation de matériel pourra vous être facturée voire occasionner des poursuites.

Dossier

Chaque personne en traitement a le droit de consulter son dossier (en présence de son référent).

Drogues

La consommation, l'échange et le commerce de drogues sont strictement interdits et imposent un renvoi de minimum un mois.

Droits civiques

Les informations concernant les votations et élections figurent sur le tableau d'affichage, La pratique des droits civiques est garantie.

Enfants

Suivant des conditions précises les enfants peuvent rendre visite à leurs parents résidents le dimanche après-midi. Il est possible d'accueillir les enfants de moins de 12 ans pour 48 heures du samedi au dimanche, suivant un programme établi avec le référent et en accord avec le parent qui en a la garde.

Fumée

Le fumeur peut fumer à l'extérieur des bâtiments uniquement. Toute personne fumant à l'intérieur est passible d'amendes voire de renvoi.

Intimité

Seul le résident donne l'autorisation d'accès à sa chambre. Les téléphones sont libres (cabine) en dehors des heures d'atelier.

...Et des devoirs

Maladies sexuellement transmissibles

Dans le cadre de la prévention des maladies sexuellement transmissibles (hépatite, sida...) vous pouvez bénéficier d'une écoute et d'une information adéquate et discrète.

Médicaments

La prise de médicaments n'est possible que sur prescriptions médicales et sous le strict contrôle de l'équipe d'accompagnement.

Le médecin doit être informé de tous les médicaments que votre médecin traitant vous a prescrits.

Ordinateur portable

Sur demande personnelle auprès de votre référent, vous pouvez utiliser votre ordinateur portable dans votre chambre. L'institution décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol.

Recherche scientifique

Nous pouvons vous proposer d'intégrer un programme de recherche, ceci uniquement avec votre consentement ou celui de votre représentant légal, le cas échéant.

Repas

Présence obligatoire pour tous les résidents

Secret

L'ensemble du personnel soignant ou non, est soumis au secret professionnel. Aucun renseignement vous concernant ne peut être dévoilé à des tiers sans votre consentement, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Sexualité

La sexualité de chaque résident fait partie de son droit à l'intimité et ne doit en aucun cas interférer avec la vie communautaire.

Spiritualité

L'institution étant laïque, chaque résident peut exercer sa spiritualité librement.

Sociabilité

La vie communautaire étant privilégiée, le résident participe aux activités de la soirée et du week-end, aux activités sportives, culturelles et loisirs. En outre, il doit participer aux divers colloques.

Sorties

Les sorties du week-end sont progressives sur une période de dix semaines. A partir de la onzième semaine, une nuit est possible à l'extérieur durant le week-end. Toute sortie doit être programmée et validée par les référents.

Téléphones

Les téléphones portables doivent être remis au référent lors de l'admission mais restent consultables. A partir du quatrième mois, le résident peut disposer de son portable qui doit toutefois rester dans la chambre.

Télévision

Salle télé ouverte à partir de 17h00.

Vie commune

Le résident s'engage dans l'organisation des tâches ménagères et de l'entretien du cadre de vie.

Il est responsable de l'entretien de sa chambre et de son linge.

Une hygiène régulière, un comportement sociable et une tenue correcte sont exigés.

Violence

La consommation de toxiques, l'usage de violence verbale et physique ne sont pas tolérés au sein de l'institution et entraînent l'interruption du séjour.

Visites

Dimanche de 14h00 - 17h15
(doivent être planifiées)

Vois

L'institution décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets ou d'argent non déposés au secrétariat.

En cas de vol ou de détérioration d'objets, vous pouvez déposer une plainte auprès du poste de police.

Forfait journalier

Tarifs pour l'année 2009

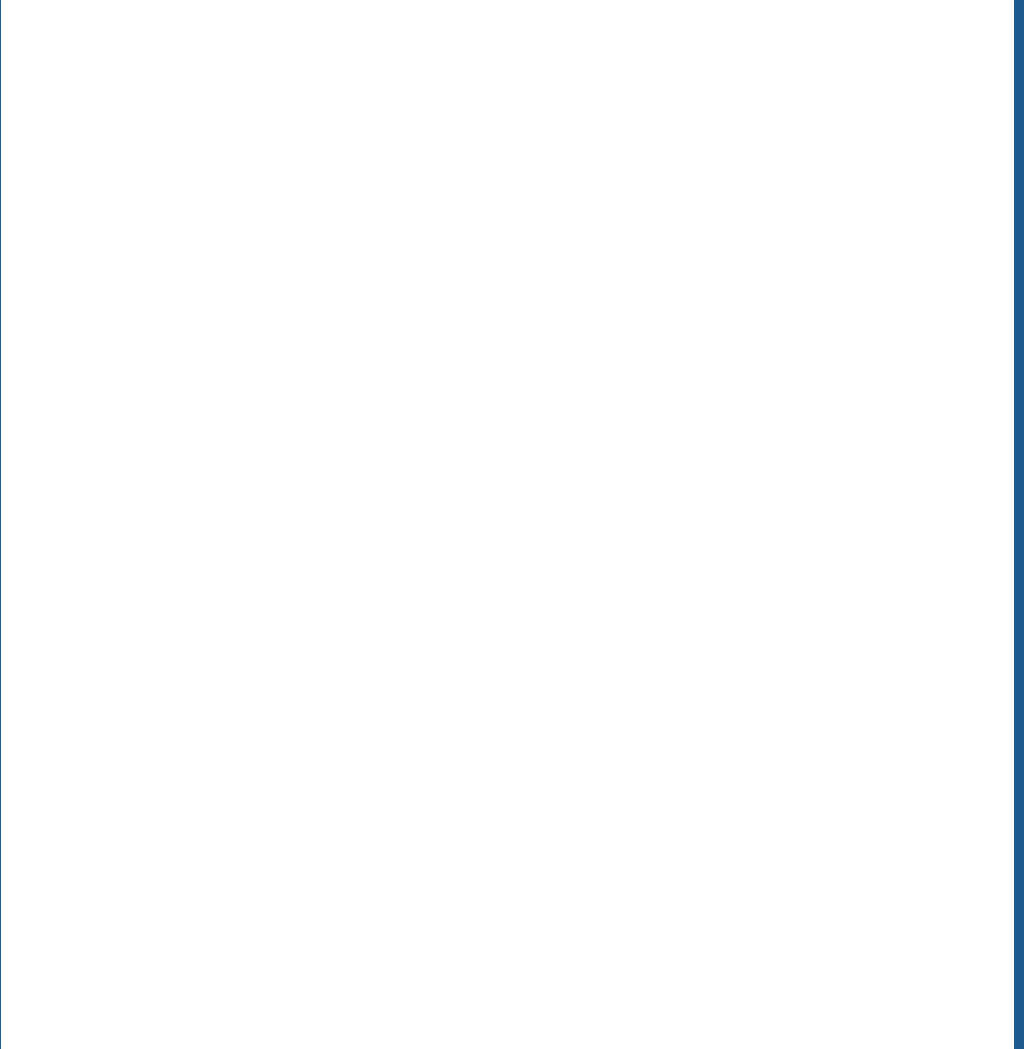
Prix de séjour :	Fr. 280.- par jour
Etape extérieure :	Fr. 55.- par jour
Art. 60 CPS :	Fr. 280.- par jour

Frais non compris dans le prix de séjour

Argent pour frais personnel (hygiène, vêtements,...), frais médicaux et dentaires, abonnement demi-tarif et transports.

La participation du résident au remboursement du séjour et des frais annexes dépend du service payeur concerné.

Notes / RDV



Contacts

Bruno Boudier - Directeur

Fondation Bartimée
Centre résidentiel
de thérapie pour personnes
toxico-dépendantes

Corcelettes • 1422 Grandson

Tél. 024 447 40 30 • Fax 024 445 14 20

Email : info@fondation-bartimee.ch

Site: www.fondation-bartimee.ch